

LA VIE SYNDICALE

ORGANE DES SYNDICATS CATHOLIQUES NATIONAUX

Rédaction et administration: 1231, rue DeMontigny Est, Montréal

Téléphone: FALKirk 1139

VOLUME XXII — No 15

1

NOVEMBRE 1938

Un document de grande actualité

Lettre du Vatican au Cardinal-Archevêque de Malines, à l'occasion du cinquantenaire des Syndicats de Belgique:

Dal Vaticano, le 25 juillet 1938

Eminentissime Seigneur,

L'hommage filial que les syndicats chrétiens de Belgique viennent de déposer aux pieds de Sa Sainteté, par la plume de leur président, à l'occasion du cinquantenaire de leur fondation, offre au Saint Père l'opportunité particulièrement agréable de faire parvenir à cette grande et vaillante armée, l'expression de la gratitude joyeuse pour un si laborieux et fécond passé et les vœux qu'il lui est donné de former pour un avenir non moins riche dans l'intérêt de la religion et de la patrie.

A contempler ce demi-siècle d'organisation chrétienne du travail, ces nombreux efforts pour améliorer la condition des ouvriers, pour les grouper dans ces cadres professionnels animés de l'esprit de l'Evangile, comment ne rendrait-on pas grâce à Dieu d'avoir béni avec abondance une activité de ce genre et d'avoir ainsi, à travers des difficultés toujours renaissantes, multiplié ses bienfaits sur le terrain de la justice et de la charité.

La Belgique, à cet égard, n'a pas craint, dans sa traditionnelle générosité, de se placer à l'avant-garde. On peut même dire que, par un instinct catholique très sûr, elle a prélué au grand mouvement de rénovation sociale qui devait s'accomplir sous la féconde impulsion de Léon XIII et se développer encore sous les pontificats suivants. Guidés par un épiscopat particulièrement clairvoyant, elle reçut avec empressement les enseignements pontificaux, et dans la lumière de ces doctrines elle a pu lutter avec succès pour le triomphe de l'idée chrétienne dans le monde du travail.

Que cette institution, si modeste dans ses origines, comme le grain de sénévé de l'Evangile, dut devenir, sous la bénédiction d'En Haut, un grand arbre aux frondaisons magnifiques, il n'est, pour s'en rendre compte, que de considérer les réalisations actuelles, dont votre cinquantenaire établira bientôt le consolant et riche bilan. Il faut en féliciter les apôtres et les militants, qui se sont livrés avec un zèle inlassable à la conquête du monde ouvrier.

Leur activité constante a rendu possible un si heureux développement des organisations catholiques et la sage et prudente ligne de conduite tracée à leur obéissance par l'autorité supérieure en assura le meilleur rendement et l'empêcha de se confondre, à certaine heure, avec l'activité des organisations patronales et des syndicats neutres, qui, malgré leur apparence de modération et de tolérance et même de compréhension, ne vont pas sans inclure de sérieux dangers, ne serait-ce que par leur absence d'esprit religieux. Disciplinés de cette façon et marchant surtout à la lumière des célèbres Encycliques "Quadragesimo Anno" et "Divini Redemptoris", les syndicats chrétiens de Belgique poursuivront leur tâche avec d'autant plus de foi et de courage que les conditions de la lutte pour l'affirmation et le progrès de l'idée chrétienne sur le terrain social sont aujourd'hui plus difficiles que jamais.

N'oubliant pas les grands principes évangéliques qui doivent présider à toutes les manifestations de la vie du chrétien, donc aussi à toutes nos luttes pour la vérité et la justice, ils mettront leur ambition à faire preuve, dans les luttes nécessaires, non point d'un esprit agressif et vindicatif, qui ne laisse après lui que haines et rancunes, mais de cette grandeur d'âme qui, en travaillant pour le bien commun, donne aux uns comme aux autres le sentiment qu'il n'y a pas de vaincus, puisque les victoires sont pour le bien de tous.

En outre, ils voudront plus que jamais insister sur la qualité de leur recrutement, sachant combien il importe qu'une élite de membres et de chefs parfaitement formés devienne l'âme de toute organisation. Et enfin, ils voudront, plus que jamais, s'inspirer des conseils paternels de la hiérarchie, à qui la Divine Providence a confié le soin de conduire le troupeau du Christ dans les pâturages salutaires de la vérité, de la justice, de la douceur et de la paix.

Dans la consolante vision d'un si fécond passé et d'un avenir chargé de travail et de glorieux combats, les syndicats chrétiens de Belgique s'apprentent à célébrer dans la ville de Grand, sous les auspices de Votre Eminence, de Mgr Coppieters et de l'Episcopat belge tout entier, le jubilé de leur activité providentielle, et cela, par une suite de manifestations qui seront à la fois un hymne d'action de grâces et un réconfortant viatique pour le long chemin qu'il leur faut encore parcourir, jusqu'à ce qu'ils aient rendu leur noble et laborieux pays au Christ sauveur.

A cette intention, le Saint Père élève au ciel les vœux les plus chaleureux et les plus ferventes prières. Et en appelant sur ces syndicats la perpétuelle abondance des lumières et des faveurs divines, il souhaite à cette célébration cinquantenaire un succès digne du grand événement et envoie de tout cœur, comme gage de sa toute particulière bienveillance, la bénédiction apostolique.

Avec mes vœux personnels pour les chers syndicats chrétiens et pour le bonheur de votre personne, veuillez agréer, Eminentissime Seigneur, l'assurance de la plus profonde vénération avec laquelle, bissant vos mains, je suis

de Votre Eminence Révérendissime, le très humble et très obéissant serviteur,

(De l'Internationale Syndicale Chrétienne)

E. Card. PACELLI

Paroles à retenir

A CEUX QUI OCCUPENT DU MOUVEMENT SYNDICAL CATHOLIQUE

Un modeste ouvrier d'usine, Johannes Gilberts, vient de mourir en Allemagne. C'était un des vétérans du mouvement syndical catholique. Devant sa tombe, il y a lieu de nous rappeler les paroles et les conseils qu'il adressait à la jeune génération à l'occasion des noces d'argent des syndicats catholiques allemands.

"Une chose reste pour moi aussi claire qu'au Congrès de Mayence, il y a 25 ans: Quelle que soit la structure de la société,

de l'Etat, de l'économie, les classes laborieuses ne sauront défendre leur droit au juste salaire, au travail protégé, à la libre participation au contrat de travail, à leur part au progrès culturel et social, qu'en se servant des organisations fortes et unies, fondées sur la discipline.

"Ce que j'ai à dire sur moi-même, ce n'est que peu de chose au fond. Ni à moi, ni aux autres vieux permanents, on n'eût prédit à notre berceau que nous embrasserions un jour la carrière d'agitateur, de dirigeant syndical. Dans tout cela, il y a une sage disposition de Dieu. Or, lorsque nous sommes mis devant de telles tâches, il nous faut ap-

porter certaines qualités. Et ce sera un conseil pratique pour nos jeunes camarades dans le mouvement.

"En premier lieu, ces tâches, qui nous attendent comme membres, comme hommes de confiance, comme permanents du mouvement syndical, nous devons les aborder avec un profond sentiment de leur gravité. Elever la situation sociale de l'ouvrier, lui procurer, dans l'Etat et la société, les mêmes droits qu'ont les autres classes, vaincre les défauts qu'ont également les classes prolétariennes, essayer de communiquer à celles-ci une conception élevée de la vie et notamment de la vie fa-

(Suite à la page 8)

Dans la lune!

Dans le *Monde Ouvrier* du 5 novembre courant un M. Hachette rappelle qu'un professeur — "pour lequel l'Histoire avec un grand H n'a pas beaucoup de secrets" — déclarait naguère que "les Syndicats catholiques avaient fait reculer notre province de vingt-cinq ans". Et M. Hachette croyant voir "se réaliser cette prophétie" part en guerre avec sa hachette contre les Syndicats catholiques. Ce serait depuis "la venue du fléau du syndicalisme catholique et divisionnaire" que sont disparus les "bons salaires" d'autrefois.

Monsieur Hachette était-il dans la lune depuis huit ans? Sont-ce les Syndicats catholiques du Québec qui ont causé la crise internationale qui sévit depuis 1930? Sont-ce les Syndicats catholiques du Québec qui ont amené, de 1930 à 1934 et plus, la dégringolade des salaires et le fléau du chômage dans le monde entier? Est-ce la faute de nos Syndicats catholiques si, après l'abolition de la N.I.R.A., des millions d'ouvriers américains ont connu un sort pire même que celui des ouvriers canadiens? De plus, la petite histoire, sans grand H, n'a-t-elle pas appris à ceux qui habitent notre planète que durant les crises économiques du passé, au Canada comme ailleurs, la situation des travailleurs s'est toujours aggravée?

Non, ce qui fait le plus de mal à M. Hachette, c'est le progrès des Syndicats catholiques au détriment du nombre et du prestige des unions internationales en notre province. Lisez cet aveu: "Les syndicats catholiques sont parvenus à nous imposer des mesures jugées inacceptables il y a une vingtaine d'années". Il y a une vingtaine d'années l'industrie massive, le machinisme, le chômage, la dictature économique, tout cela pesait-il sur la vie des peuples comme au temps présent? Outre les "bons salaires" qui étaient la préoccupation exclusive des unionistes d'autrefois, n'y a-t-il pas aujourd'hui d'autres facteurs qui ne peuvent plus être ignorés par ceux qui s'occupent des problèmes ouvriers? Il y a une vingtaine d'années la Fédération américaine du Travail n'aurait pas accepté l'intervention du gouvernement américain pour réglementer les conditions de travail comme cela a eu lieu par la N.I.R.A. et comme cela se fait de nouveau depuis le 24 octobre dernier avec la loi dite "The Fair Labour Standards Act". Non, ce n'était pas la conception syndicaliste de Samuel Gompers: les unions ne devaient compter que sur leur "force économique". Il n'y a que les unions internationales du Québec qui semblent vouloir rester encore fidèles à la conception et aux méthodes rétrogrades d'il y a vingt ans.

Les syndicats catholiques, par le catholicisme social qui les inspire ont compris mieux que ça, depuis longtemps, ce qu'il fallait à notre époque tant bouleversée pour faire régner la justice dans l'industrie. Et si nous avons obtenu la Loi des Conventions collectives de travail et une loi générale des salaires minimums ("des Salaires raisonnables" comme on l'appelle à tort), c'était afin que cette justice atteigne le plus grand nombre possible de travailleurs et dans le plus grand nombre d'industries possible, seul moyen de réaliser la justice sociale. Le temps des petites aristocraties ouvrières privilégiées est passé.

Ces deux lois ne sont pas parfaites. La dernière législature les a rendues encore plus imparfaites. Mais cela ne change en rien leur principe éminemment social. Que le gouvernement se soit trompé ou ait abusé de son pouvoir, son action est remédiable. Le propre du mouvement syndical chez nous comme en d'autres pays est de savoir lutter avec persévérance pour toutes nos justes revendications.

Alfred CHARPENTIER,
Président C.T.C.C.

18 novembre 1938.

L'Apostolat des Membres du Clergé d'après "Le Monde Ouvrier"

par M. Phillippe Girard

Le Monde Ouvrier nous réserve à peu près dans chacun de ses numéros un article rédigé contre les Syndicats Catholiques et leurs collaborateurs tant religieux que laïcs. Malgré que les arguments ne manquent pas pour répondre à ce journal qui se met les pieds dans les plats plus souvent qu'à son tour, nous préférons, vu sa publicité très restreinte et le très peu d'influence qu'il exerce sur la classe ouvrière, prêter une sourde oreille à

(Suite à la page 2)

L'apostolat des membres du clergé, d'après "Le Monde Ouvrier"

(Suite de la première page)

ce qu'il publie d'une manière générale. Nous nous souvenons même que des locaux des unions internationales le reniaient comme leur porte-parole en certaines occasions entre autres dans sa campagne au sujet de la loi des conventions collectives de travail.

Je me permettrai toutefois de faire exception à la ligne de conduite que nous nous étions tracée afin de faire connaître à monsieur R. Hachette l'opinion des membres de nos syndicats sur son dernier article.

Monsieur Hachette prétend que les membres du clergé pourraient limiter leur apostolat dans le ministère paroissial, dans les maisons d'éducation en formant des catholiques assez sincères pour qu'ils sachent soutenir leur foi et leur religion dans les luttes pour la vie.

C'est précisément ce qui arrive. C'est que les membres du clergé ont formé et forment encore des catholiques assez sincères et assez conscients de leurs responsabilités pour réclamer leurs services et les avoir au milieu d'eux, même après le temps de la classe terminée. Nos syndiqués sont d'avis que même après avoir passé leur période de classe, ils peuvent toujours en apprendre sur les questions d'ordre moral et sur les principes de leur religion.

Par conséquent il n'y a pas de temps de déterminé pour l'ouvrier de s'instruire. Monsieur Hachette pourrait peut-être nous dire à quelle époque au juste l'homme serait assez formé pour être laissé à lui seul pour soutenir la lutte dans la vie.

Vous admettez avec moi qu'il n'y a pas d'âge, nous pouvons toujours en apprendre et ceux qui ont bénéficié avantageusement des conseils du clergé durant leur formation ont bien le droit de continuer à réclamer et à exiger ses conseils pour mettre en pratique ce qu'ils ont appris quand ils étaient plus jeunes.

Que cela fasse plaisir ou non à monsieur Hachette et à ses collaborateurs, nous sommes un groupe de syndiqués qui appartenons librement aux syndicats catholiques, nous préférons la doctrine sociale de l'Église catholique plutôt que de pencher vers la doctrine de Moscou. Dans l'application de cette doctrine nous voulons avoir des aumôniers pour nous conseiller, nous éclairer et nous donner des directives morales et cela c'est notre affaire. Personne ne peut nous en blâmer principalement dans une province comme la nôtre où l'on a toléré pendant trop longtemps que des gens de tout acabit, de toute espèce se mêlent de diriger des groupements ouvriers.

Non seulement c'est notre affaire, mais nous croyons le temps arrivé pour nos pouvoirs publics de prendre des mesures énergiques pour arrêter à la ligne de la 45e les chefs d'outre-frontière de venir ici nous donner une ligne de conduite et empoisonner notre atmosphère avec toutes sortes d'idées et de méthodes que personne ne désire. Tout au moins si on croit que c'est aller trop loin, on ne peut toujours pas nous reprocher, à nous les Canadiens, de nous organiser d'après la formule qui nous convient, en demandant l'aide et la collaboration qui nous conviennent. Je comprends que le développement rapide de nos syndicats, la collaboration précieuse qu'ils reçoivent des membres du clergé peuvent déplaire à certains types du genre de monsieur Hachette. Nous regrettons toujours de déplaire à qui que ce soit; mais, que voulez-vous, nous sommes ici chez nous; nos syndicats sont des organismes soumis aux lois du pays, tandis que les leurs puisent leurs directives d'un autre pays. Alors qu'ils déploient leurs activités comme ils le voudront, où ils le voudront, mais qu'ils se comptent au moins chanceux qu'on tolère cet état de choses dans notre province. Nous espérons voir venir le jour où les lois seront faites pour les syndicats légalement constitués et en ne tenant compte que de ces syndicats.

NOTRE PROVINCE VINGT-CINQ ANS EN ARRIERE

Vous dites que les syndicats ont fait reculer notre province de vingt-cinq ans en arrière.

Sur ce point nous prétendons que si nous sommes aussi arriérés au point de vue de législation sociale et ouvrière et si nous reculons encore tous les jours, les unions internationales en sont la cause. Nous avons une multitude de faits qui nous portent à croire que ce sont les abus des unions internationales, unions de luttes de classes, de force et d'opposition, qui obligent nos pouvoirs publics à prendre des mesures dont nos syndicats sont victimes pour mettre un frein à leurs excès.

Lorsque nous avons préconisé la loi des conventions collectives de travail, le plus grand obstacle que nous avons rencontré, l'opposition la plus forte qui nous a été faite, venait des unions internationales.

Cette opposition était faite non pas parce que les ouvriers canadiens n'étaient pas favorables à la réglementation dans l'industrie et à la limitation de la concurrence entre employeurs entre eux et ouvriers entre eux au sujet des salaires, mais parce que les unions internationales avaient reçu l'ordre de s'opposer à cette législation du bureau-chef des États-Unis.

Malgré cette opposition, la loi fut sanctionnée et les unions internationales s'en sont prévalu et s'en prévalent encore tout autant que les autres syndicats.

Leur participation à cette loi est même regrettable. Les abus qui se commettent dans certains comités conjoints dont les unions internationales ont la gestion serviront certainement un jour ou l'autre à nécessiter des représailles de la part du gouvernement qui seront non seulement de nature à punir les coupables mais qui nuiront aux ouvriers des industries concernées et peut-être à toute la classe ouvrière.

Si ce n'eût été de cette loi préconisée par les syndicats catholiques quel aurait été le sort des ouvriers durant la crise que nous traversons? Les unions dans ce temps de chômage auraient-elles été assez puissantes pour maintenir le salaire et les conditions de travail des ouvriers? Certes non. Dans toutes les industries, les salaires avaient diminué considérablement, entre autres dans la construction. Les unions étaient impuissantes à relever le niveau de vie de l'ouvrier. Une autre preuve entre mille: on vient d'amender le contrat de la construction, du jour au lendemain des salaires ont été diminués des deux-tiers, précisément parce qu'ils n'étaient pas assujettis à la convention collective de travail.

On s'est plaint des bills 19 et 20 passés par le gouvernement pour empêcher la passation de contrats d'atelier fermé. La seule erreur faite par le gouvernement en passant cette loi fut d'avoir traité au même rang les syndicats nationaux et les unions internationales. Si le gouvernement avait mieux compris la situation, il n'aurait pas fait payer aux autres syndicats le prix des abus commis par des unions irresponsables.

Une petite enquête personnelle, monsieur Hachette, vous

Un ami des Soviets disparaît de la scène politique européenne

Au moment où B. Benès vient de donner sa démission, il semble utile de rappeler le rôle joué par cet homme d'Etat en faveur du bolchevisme.

Il a toujours été un ami de l'Union soviétique et a soutenu la nécessité d'un rapprochement avec elle sans entrevoir les conséquences désastreuses que toute amitié avec les Soviets comportait.

D'autre part, voici ce qu'écrivait sur lui, dans le *Narodny Listy*, le Dr Kramarc, un patriote tchèque ardent et premier président du conseil de la République tchécoslovaque: "M. le Dr Edouard Benès en suivant sa route politique, a atteint ce but: Les Soviets sont sa dernière planche de salut; il leur doit obéissance. Rien de ce qu'ils font ne peut, ne doit le froisser."

Et de fait, lorsque l'influence du Dr Kramarc, malade, eut suffisamment diminué, M. Benès s'est précipité à Moscou pour signer avec l'URSS un Pacte d'assistance et d'amitié. On sait que depuis lors, le Komintern a établi à Prague sa succursale européenne la plus importante, avec des facilités telles que la Pologne, la Hongrie et même la Suisse ont dû s'en plaindre.

M. Benès a été l'un des principaux artisans de l'entrée des Soviets dans la Société des Nations et leur chaleureux défenseur dans toutes les difficultés soviétiques à Genève.

Enfin, cet homme d'Etat jouit de la sympathie et de la déférence des Sans-Dieu militants d'URSS, aussi bien que de l'Union mondiale des Libres-Penseurs. Le journal soviétique "Le Sans-Dieu" du 1er octobre 1938 écrit: "Le Congrès des Sans-Dieu exprime le vœu que la Tchécoslovaquie puisse conserver son indépendance et sa liberté sous la direction éclairée du président Benès dont toute la vie a été consacrée à la défense du pays et de la démocratie."

Tandis que l'Annuaire officiel de l'Union des Libres-Penseurs lui décerne cet éloge, ensuite de l'accueil que M. Benès a réservé au congrès des Sans-Dieu à Prague: "Combien sont-ils en Europe, les chefs d'Etat qui tiendraient à l'honneur de recevoir les représentants de la libre-pensée internationale?"

Ainsi l'on constate une fois de plus que tous ceux qui misent sur le tableau soviétique s'exposent à devoir en rendre compte un jour et à revenir en arrière pour réparer l'erreur... s'il n'est pas trop tard pour le faire à ce moment-là.

Entente Internationale.

Les rouges prêtent leur propre mentalité à leurs adversaires

Genève, 8 octobre. — La presse a annoncé qu'à deux reprises l'aviation nationaliste du général Franco avait soumis Madrid, Barcelone et Alicante à un étrange bombardement: ce n'étaient pas des bombes, mais une pluie de petits pains et de paquets de tabac que les habitants voyaient tomber. Les autorités rouges se sont efforcées aussitôt de disqualifier ce geste, en annonçant que le bombardement par denrées alimentaires avait pour but d'attirer les habitants dans certains endroits où il serait plus facile à l'aviation nationaliste de les massacrer en laissant tomber de véritables engins explosifs cette fois. Les rouges prêtent au gouvernement de Franco des intentions dont ils sont seuls capables et dont ils ont déjà fait preuve. On se souvient notamment de la déclaration du Dr Maranon dans la "Manana" du 19, 4, 37, citant le fait que des bombes avaient été jetées par les rouges sur leurs propres habitants, dans un but criminel de propagande, pour faire croire à l'étranger que ces bombes étaient lancées par les nationaux.

Prêts aux particuliers

Banque d'escompte, la Banque Canadienne Nationale fait surtout des avances au commerce. Mais elle accueille avec la même cordialité les non-commerçants, quelque profession ou métier qu'ils exercent.

Le gérant de succursale étudie toujours avec sympathie les demandes d'emprunt qui lui sont faites par des particuliers honorables et solvables. Adressez-vous à lui avec confiance, même si votre proposition n'a pas un caractère commercial.

BANQUE CANADIENNE NATIONALE

Actif, plus de \$146,000,000
537 bureaux au Canada
66 succursales à Montréal

PLateau 5151

ACHETER CHEZ

DUPUIS

C'EST ECONOMISER

Chaque article acheté chez DUPUIS représente toujours la pleine valeur pour votre argent au triple point de vue de QUALITE, SERVICE et SATISFACTION.

La maison DUPUIS est dirigée par des Canadiens français et tous ses employés sont membres du Syndicat Catholique et National; elle mérite donc l'appui de tous les syndiqués.

Dupuis Frères

Rues Ste-Catherine, St-André, DeMontigny
et St-Christophe.

Tannerie : 4900, rue Iberville

Daoust, Lalonde & Cie, Ltée

MANUFACTURIERS DE CHAUSSURES
JANNEURS et CORROYEURS

Bureau et fabrique :

939, SQUARE VICTORIA

MONTREAL

CHerrier 1300

I. NANTEL

Fournisseur du Secrétariat des Syndicats Catholiques de Montréal.

BOIS DE SCIAGE — CHARBON ET BOIS
DE CHAUFFAGE

Coin Papineau et Demontigny

Montréal

(Suite à la page 3)

Une victime de plus de l'Amalgamated Clothing Workers

Voici les faits. Vincent Villani, âgé de 35 ans et père de famille de quatre enfants, travaillait à la S. & G. Clothing Company, comme opérateur sur machine depuis 3 ans. Ouvrier ponctuel et faisant tout son devoir, il était bien vu de ses patrons. Rien ne faisait augurer qu'il recevrait d'eux, un jour, un avis écrit lui enjoignant de quitter son ouvrage. Et pourtant cela devait lui arriver le 2 septembre dernier. Ce jour-là, il reçut une sommation l'avertissant qu'il n'y avait plus d'ouvrage pour lui dans la boutique. Elle était signée M. Gold.

Monsieur Vincent Villani avait déjà travaillé chez Samuelsohn Wholesales Clothing, 423 rue Mayor. Déjà à cette boutique, il était un membre du local 209 et payait en bon unioniste ses contributions mensuelles.

Au mois d'avril 1937, sans qu'on lui en parle, l'Amalgamated prélève sur sa paye une journée de salaire représentant exactement la somme de \$3.87. Cet argent sera envoyé au fonds de secours pour les communistes d'Espagne. Monsieur Villani ne pouvait pas tolérer qu'on se servît de l'argent qu'il avait péniblement gagné durant une journée pour aider les communistes d'Espagne qui tuent, massacrent, brûlent tout ce qui porte le nom catholique. Il paya moins fidèlement ses contributions au local 209 et finalement abandonna complètement, quand il fut certain que le local 209 était la sentine, le mauvais lieu des communistes, ayant ses deux agents d'affaires Sydney Zarkin et Peate Tompshin, anciens élèves de l'école de propagande communiste de Lénine à Moscou.

Vincent Villani est un catholique. Il est au courant de ce qu'ont enduré ses coreligionnaires d'Espagne de la part des communistes. Il y a plusieurs catholiques qui malgré eux font partie de l'Amalgamated. Ils connaissent parfaitement tout ce qui se passe au sein de leur local en faveur de la propagande communiste. Ils n'osent pas élever la voix contre ces étrangers, ces écumeurs, qui viennent leur soutirer de temps en temps le salaire d'une journée chèrement gagnée. Pourquoi? En voici la raison: Le jour où ils refuseraient de payer leur union, ou de contribuer au fonds de secours pour les communistes d'Espagne, ils perdraient leur position. Le local 209 irait protester auprès du patron qui, aussitôt, leur donnerait leur billet de chômeur. Pauvres catholiques canadiens-français, qui faites partie du local 209, comme nous vous plaignons!

Nous savons bien que vous êtes mal pris. Nous voulons, nous des Syndicats catholiques, vous aider dans la mesure de nos forces. Mais aidez-nous, vous avez le nombre. En effet, si vous le voulez, par le nombre qui est synonyme de force, vous pouvez échapper à ces vautours communistes. Joignez-vous en masse aux ouvriers syndiqués catholiques de l'Union Nationale du Vêtement. Là, vos convictions religieuses et nationales s'épanouiront, vos salaires seront protégés par une union responsable devant la loi, en un mot vous ne serez plus conduits par des étrangers, mais par des concitoyens comprenant mieux vos besoins, votre mentalité.



Assi: De gauche à droite: Mlle Antonia Bouchard, directrice; l'abbé A. Beauchesne, aumônier; Alphonse-E. Côté, prés.; Camille Tardif, vice-prés.; Mlle Annette Champagne, directrice. 2ème rangée: De gauche à droite: Napoléon Vigneault, directeur; Emilien René, sec.-arch.; Evariste Rousseau, sec.-fin.; Raymond Galarneau, sec.-trés. Albert Guin et Gérard René, dir. du Syndicat du Vêtement de Victoriaville.

Le Syndicat du Cuir et de la Chaussure de Montréal

Travailleurs en chaussures, je profite de l'espace qui m'est alloué dans la *Vie Syndicale* de ce mois pour attirer votre attention sur tout ce qui touche aux intérêts de notre métier. Après tant de difficultés rencontrées dans le passé concernant l'observance de nos contrats de travail, n'y a-t-il pas lieu de nous en rendre responsables, de nous accuser nous-mêmes des lacunes dont le contrat actuel est encore l'objet dans son observance? Il est évident que les travailleurs en chaussures seront toujours les ouvriers les plus mal payés à cause de leur manque de solidarité et de coopération.

De plus un contrat de travail ne peut pas être parfait.

Mais, malgré ses imperfections, un contrat dont les clauses principales ne sont pas respectées n'est pas de nature à procurer aux ouvriers tous les avantages qu'ils en attendaient. Qu'il est donc difficile de faire comprendre à des ouvriers que l'observance de leur contrat dépend uniquement de la force numérique de leur syndicat. Si le syndicat représente la plus faible proportion des ouvriers du métier concerné, comment voulez-vous que le contrat de travail soit observé fidèlement par les patrons? Ces derniers ne sont pas des naïfs. Ils savent parfaitement qu'ils ont affaire seulement à un petit groupe d'ouvriers plus ou moins représentatif pour le métier.

Travailleurs en chaussures, secouez fort votre insouciance, votre apathie.

Vous voulez, j'en suis sûr, améliorer votre sort et le sort de votre famille, protéger votre travail, votre salaire, vos conditions de travail. Il n'y a qu'un seul moyen, c'est par l'union. Ce mot là, union ne vous est pas inconnu. On vous le crie sur tous tons.

Peut-être qu'un jour vous l'entendrez, mais il sera trop tard.

L'union, en plus de protéger votre salaire, fait observer votre contrat de travail et vous donne d'autres avantages appréciables.

Elle veille au placement des membres du Syndicat, à l'hygiène au travail, elle prévient les accidents en faisant observer aux patrons certaines déficiences dans les machines. Elle vous donne droit à vous et à votre famille aux soins d'un médecin attiré par le Syndicat, à des taux défiant toute concurrence.

L'union donne droit à votre famille aux bénéfices à votre décès, bénéfices de \$50. à \$200. suivant les clauses de la constitution et selon votre ancienneté dans le Syndicat; ces bénéfices ne sont pas à dédaigner quand la mort viendra vous frapper. Vous n'êtes pas seul en ce monde, vous laisserez après votre mort une femme, des enfants qui seront heureux de bénéficier de votre prévoyance. Après tous ces avantages, pourquoi demeurer éloignés de votre Syndicat? Profitez-en et enrôlez-vous immédiatement.

Ernest ST-AMANT,
Agent d'affaires.

L'apostolat des membres du clergé, d'après "Le Monde Ouvrier"

(Suite de la page 2)

permettrait peut-être de vous rendre compte des méthodes employées dans la confection pour obliger les ouvriers à appartenir à cette union. Quelques témoignages rendus par les ouvriers victimes de méthodes illégales employées dans la grève de l'Idéal Dress pourraient peut-être vous convaincre que si le gouvernement s'était limité à amender la loi de nature à punir les seuls coupables de ces abus, la population de notre province aurait été unanime à crier victoire et les ouvriers auraient été délivrés une fois pour toutes du joug de l'Internationale.

(Suite à la page 4)

Chronique Syndicale

Les employés d'hôpitaux

L'Association des Employés d'Hôpitaux de Montréal Incorporée, fondée depuis le 22 novembre 1936, connaît présentement bien des difficultés.

L'Association eut, tout d'abord, à soutenir une lutte de Titan pour se faire reconnaître comme corps organisé par les autorités des hôpitaux. Après avoir obtenu ce privilège, nous en sommes venus aux discussions en vue d'un Contrat Collectif de Travail pour Montréal. Ces démarches sont pourtant restées vaines car les patrons refusèrent catégoriquement d'en venir à une entente tant que le Gouvernement Provincial, par son Ministère de la Santé, ne garantirait pas les octrois prévus par ces augmentations de salaire.

Les mémoires fournis par les employeurs et les employés contenaient une échelle de salaires et une classification du travail et nous avons trouvé bien regrettable de voir tout ce beau travail perdu.

Les administrateurs optèrent pour une ordonnance spéciale. Sur la recommandation du Ministère du Travail, nous avons accepté de négocier sur ce terrain, et là encore, nous avons fourni un dossier volumineux à l'Office des Salaires Raisonables qui n'en a pas tenu compte du tout, pas plus que celui fourni par les administrateurs.

Enfin le 3 septembre 1938, nous avons eu nos efforts couronnés de succès, car l'Office émettait l'Ordonnance spéciale, No 11 qui devait régir les conditions de travail et de salaires des employés d'Hôpitaux.

Cependant, même malgré le peu d'augmentation prévu par cette ordonnance, nous avons vu les employeurs se rebiffer et ne pas vouloir s'en tenir à cette ordonnance. Pourtant, c'était bien eux qui l'avaient demandée. Qu'ont-ils à dire maintenant? Que le Gouvernement Provincial n'aurait pas garanti les octrois pour payer ces augmentations? Vraiment, il est ridicule de penser qu'avec de si faibles majorations de salaire l'on fasse tant de bruit.

Croient-ils réellement suivre une doctrine de justice et de charité en agissant ainsi? Est-ce que les employés n'ont pas assez souffert? est-ce que les employés n'ont pas montré tout le bon vouloir possible? Est-ce qu'ils ont fait la grève? ils en auraient eu pourtant le droit comme partout ailleurs.

Non, messieurs, ces employés ont pensé que la justice pouvait s'obtenir autrement, car ils tiennent à leurs principes et ne voulaient pas faire souffrir les pauvres malades qui avaient besoin d'eux. Ils eurent le cœur de patienter et de souffrir encore et ne causèrent pas de préjudices à ces malades. Voilà les raisons pour lesquelles ils n'ont pas fait la grève.

Devant l'impossibilité d'obtenir justice, vu le manque de sincérité de nos administrateurs, nous sommes obligés de mettre notre cause entre les mains de la justice pour obtenir ce qui nous est dû. C'est radical peut-être, dira-t-on, mais que voulez-vous, nous sommes fatigués du règne de tortue et de plus c'est du pain chèrement gagné et dont nous avons tant besoin pour notre subsistance.

Nous recevons des nouvelles d'un peu partout de la province et c'est la même chose partout. Les salaires ne sont pas payés. C'est regrettable car ceci crée du mécontentement parmi le public et parmi nos travailleurs.

Nous trouvons que ces hôpitaux qui demandent si souvent la charité pour leurs institutions devraient commencer à la pratiquer envers leurs employés en leur donnant ce dont ils ont besoin pour vivre convenablement, eux et leurs familles.

Voilà, ce que nous en pensons.

E.-A. LA CAIRE,

Agent d'affaires pour

l'Ass. des Employés d'Hôpitaux de Mtl. Inc.

Nouvelles syndicales

ELECTIONS AUX TROIS-RIVIERES

Trois-Rivières, 15 — Le syndicat national catholique des charpentiers menuisiers a élu les officiers suivants pour 1939: Adrien DeMontigny, président; J. Beauchesne, vice-président; Dominique Ebacher, secrétaire-trésorier; Lucien DeMontigny, ass.-sec.; Donat Ricard, ass.-trésorier; A. Camirand, gardien; Alph. Courteau, sentinelle; Adrien DeMontigny et J. Lemaire, délégués au conseil central.

Le syndicat de la Wabasso a choisi les officiers suivants: Paul Savard, président; Fernando Gélinas, 1er vice-prés.; Welle Côté 2e vice-prés.; Maurice Landry, secrétaire-archiviste; Paul Pinal, adjoint; Lionel Lauzon, trésorier; Omer Bertrand, sec.-financier; Adélarde Gagnon, gardien; Adrien Morissette, sentinelle.

NE MANQUEZ PAS DE LIRE LA LUMINEUSE ALLOCUTION DU CARDINAL VILLENEUVE, PAGE 5.

L'apostolat des membres du clergé, d'après "Le Monde Ouvrier"

(Suite de la page 3)

MONSIEUR TRÉPANIÉRE DANS ST-LOUIS

Le sentiment de notre population à votre égard a été sondé dernièrement dans le comté de Saint-Louis. Nous avons là un bon exemple que vos méthodes, vos manières d'agir, la valeur de votre organisation et votre entourage ne répondent pas à la mentalité ni à l'idéal de notre peuple, même dans les milieux les plus cosmopolites.

Un comté qui était libéral depuis trente ans a préféré changer de politique plutôt que de voter pour un soi-disant chef ouvrier qui n'a jamais défendu la classe ouvrière et qui n'a fait autre chose que de nager dans de l'eau très troublée, voulant ménager certains capitalistes dont il a reçu un très grand appui, tout en s'assurant la sympathie d'un groupe de communistes qui ne pouvaient que fournir à la population l'occasion de juger à qui ils pouvaient avoir à faire.

Personne ni même le Premier Ministre n'est assez naïf pour croire qu'on a voté en faveur de certaines lois passées par le gouvernement et qui sont de nature à nuire aux intérêts des ouvriers. Nous sommes plutôt portés à croire qu'on a voté contre un homme qui est à la tête d'un mouvement dont les alliances et le groupe de sympathisants deviennent de plus en plus dangereux.

Nos gens peuvent être contre certaines mesures prises par le gouvernement: mais de là à croire qu'ils sont prêts à se jeter dans des mouvements extrémistes, il y a une marge; même les Juifs, les protestants et les non-croyants ne sont pas prêts à tomber dans l'erreur du communisme et à appuyer le rappel de la loi du cadenas.

C'est pour éviter de tomber d'une extrémité à l'autre que les syndicats catholiques ont été fondés, c'est dans la doctrine sociale catholique que nous trouvons tout ce qu'il faut pour revendiquer les droits de l'ouvrier tout en restant dans les limites du bon sens, de la justice et de l'équité. Pour bien interpréter cette doctrine, nous avons besoin, au milieu de nous, des aumôniers et même de l'appui de tout notre clergé. C'est pour ces raisons, monsieur Hachette, et pour plusieurs autres que je n'ai pas le temps de vous énumérer que nous travaillons en collaboration dans notre milieu à l'expansion de nos syndicats catholiques et cela pour le plus grand bien de la classe ouvrière. A bon entendeur, salut!

Les "libres-penseurs" à la remorque de Moscou

"L'Osservatore Romano" publie quelques-unes parmi les trente "revendications" qui constituent le programme établi par les libres-penseurs à leur congrès international de Lon-

dres. On pourra constater que suivant en cela l'"idéal" de la section bolchevique, ces revendications ne se contentent pas de "libre-pensée", mais constituent une réelle offensive contre les religions:

Laïcisation de tous les services publics; rupture de toute alliance avec les partis confessionnels; refus de ratifier les titres

(médicaux et pharmaceutiques) de l'Université de Louvain; suppression des emblèmes religieux dans les écoles et les édifices communaux; quelques précautions pour neutraliser l'action de l'Eglise en faveur de la jeunesse étudiante; refus des subventions demandées pour la construction de nouvelles églises ou de nouveaux temples; pour la conservation d'édifices déjà existants; propagande auprès des parents pour qu'ils obtiennent la dispense pour leurs enfants de fréquenter les cours de religion; cours de morale laïque pour tous les enfants; suppression des noms religieux aux rues, places, etc.; nomination d'un personnel enseignant "laïque"; refus des invitations du clergé à participer à des "Te Deum", messes solennelles et autres cérémonies religieuses; interdiction aux acolytes de faire de la propagande politique, philosophique religieuse dans les écoles et les établissements d'assistance publique (orphelinats, hospices, hôpitaux); etc., etc...

Systèmes de propagande communiste

En ces derniers temps, la propagande moscovite a fait de nouveaux progrès. Elle ne se contente plus des moyens ordinaires, presse, manifestes, opuscules, films et radio. Elle utilise également les expositions publiques. Les pays démocratiques témoignent à cette nouvelle forme de propagande une faiblesse qui frise la plus coupable tolérance.

Les expositions soviétiques, organisées par la "Société pour les Relations Culturelles avec l'Etranger" travaillent ouvertement dans un but politique et n'hésitent pas à se déguiser sous des dénominations culturelles pour agir, dans les pays démocratiques, sur l'esprit du public. Voici une liste des manifestations les plus significatives:

Près de l'Université de Melbourne, en Australie, a été ouverte une exposition, sous la dénomination de "La Constitution de Staline"; une exposition de manifestes bolchevistes a été ouverte



Assis: Emile Demers, président du Syndicat des Barbiers. Debout: de gauche à droite: Emile Fournier, sec. du Syndicat des Cordonniers, Arthur Perreault, sec. du Syndicat des Barbiers; Alfred Lainesse, président du Syndicat des Cordonniers de Victoriaville.

en Turquie; une exposition de caricatures antifascistes a été ouverte en Angleterre, en France, en Tchecoslovaquie, dans les Etats-Unis, en Turquie, dans l'Espagne rouge et en Chine; une exposition de dessins, exécutés par des enfants soviétiques et de littérature enfantine, a eu lieu dans cinq pays; une exposition de photographies sur les "brillants résultats" obtenus en Russie, a eu lieu en France, en Tchecoslovaquie, en Roumanie, en Espagne rouge, en Turquie, en Lithuanie et dans les Etats-

Unis; une exposition d'art polygraphique a eu lieu en France, en Tchecoslovaquie et dans les Etats-Unis; une exposition d'aquarelles sur des sujets soviétiques a eu lieu en Australie; l'exposition "l'oeuvre de Gorki et sa vie" a été ouverte en Suède et en France; une exposition de gravures et de dessins soviétiques a eu lieu à Montréal.

Les Soviets ne regardent pas la dépense quand il s'agit de faire de la propagande.

Tableau des assemblées des Syndicats, 1231 rue Demontigny

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Charpentiers-menuisiers Pressiers de journaux Pressiers de ville Bureau général des cordonniers Exécutif employés d'hôpitaux Latteurs en bois	Conseil de la construction Employés de la Cité	Tailleurs en gants fins Plombiers Terrassiers-manoeuvres Conseil de l'Imprimerie Poseurs d'acier d'armature métallique du béton Sections de Chaussure: monteurs nos 1 et 7 Tressers (fin. empeignes) Cuir à semelles Tailleurs de cuir Machinistes	Cercle Léon XIII (assemblées suspendues pendant l'été) Mesureurs, Sélectionneurs et Expéditeurs de cours à bois	Plâtriers et finisseurs en ciment Briqueteurs Tailleurs de pierre
Employés barbiers Peintres Bureau général des cordonniers Opératrices en gants fins	Exécutif des Tramways Fonctionnaires municipaux	Auto-Voiture Sections de Chaussure: Monteurs nos 1 et 7 Tressers (fin. empeignes) Cuir à semelles Tailleurs de cuir Machinistes	Conseil Central Maréchaux ferrants et forgerons	Plâtriers et finisseurs en ciment Employés d'hôpitaux Tailleurs en gants de travail Charpentes de fer Services de toilette
Charpentiers-menuisiers Exécutif employés d'hôpitaux Pressiers de ville Latteurs en bois Bureau général des cordonniers Industrie du journal: adressographes expéditeurs distributeurs	Conseil de la construction Employés de la Cité	Typographes Relieurs Plombiers Terrassiers-manoeuvres Sections de Chaussure: Monteurs nos 1 et 7 Tressers (fin. empeignes) Cuir à semelles Tailleurs de cuir Machinistes	Cercle Léon XIII (assemblées suspendues pendant l'été) Mesureurs, Sélectionneurs et Expéditeurs de cours à bois Bureau dir. Caisse Populaire Syndicat du Tramway: (section chauffeurs d'autobus)	Plâtriers et finisseurs en ciment Briqueteurs Lattes métalliques Tailleurs de pierre Exécutif des poseurs de marbre, T. Terrazzo Emp. biscuiteries et confiseries
Fédération de l'Imprimerie Peintres Bureau général des cordonniers Techniciens prothèse or. Poseurs de marbre, T. Terrazzo	Syndicat des Tramways Surintendants et contremaîtres	Auto-Voiture Opérateurs en gants de travail Exécutif ind. du journal Sections de Chaussure: Monteurs nos 1 et 7 Tressers (fin. empeignes) Tailleurs de cuir Machinistes Cuir à semelles	Conseil Central	Plâtriers et finisseurs en ciment Charpentes en fer
Bureau général des cordonniers		Sections de Chaussure: Monteurs nos 1 et 7 Tressers (fin. empeignes) Tailleurs de cuir Machinistes Cuir à semelles		Plâtriers et finisseurs en ciment

Note: Le Syndicat des boulangers, section de l'intérieur, se réunit le 2e et 4e samedi.
Syndicat du Textile, le dernier mercredi de chaque mois.

Association des Postes (au Bureau de Poste) le 3e samedi.
Assemblée générale des cordonniers le dernier mercredi de chaque mois.

Pour restituer à l'édifice social son équilibre

Par S. Em. le cardinal Villeneuve, O.M.I., archevêque de Québec

Allocution prononcée à la Semaine sociale de Sherbrooke, le 27 septembre 1938

C'est une bien grave entreprise que la vôtre, Messieurs, puisqu'elle ne vise à rien moins qu'à remettre la société en équilibre. Car, en effet, je le disais l'autre jour, cette société est présentement mal bâtie. Elle penche beaucoup du côté de la révolution et de la ruine. La raison en est que les étages, je veux dire les diverses classes sociales, ne sont pas proportionnés; et que ceux qui sont en haut sont trop pesants. Ils portent trop d'or pour l'armature générale, et en dessous le peuple ne peut plus tenir.

Qu'on ne me taxe point, comme on le fait parfois, d'exaspérer l'opinion et de favoriser le désordre, en constatant ce fait à peu près universel.

Le Souverain Pontife n'a pas cru devoir le dissimuler. Il l'a dit, il l'a écrit, et de la façon la plus solennelle pour en avertir à la fois les chefs d'Etat et tous les ordres de la société. Et après lui, tous les évêques, la voix de l'Eglise entière l'a répété dans les deux hémisphères.

Ceux qui s'opposent à la dénonciation du désordre social

Au fait, il y a deux classes de gens qui s'opposent à la dénonciation du désordre social: il y a ceux qui croient que ça pourra durer encore à leur profit, les embourgeoisés et les égoïstes qui possèdent plus que leur mesure, et il y a ceux qui confondent le remède que l'Eglise propose pour corriger l'inique distribution des richesses dues à l'industrie moderne, avec la panacée que prétend offrir la révolution à ses divers degrés, jusqu'au communisme inclusivement qui en est la forme la plus radicale, la plus corrosive et aussi la plus subtile et pénétrante actuellement.

Car il se trouve qu'entre le conservatisme cruel des uns et l'esprit révolutionnaire des autres, l'Eglise offre une façon de redresser l'ordre social. Et l'encyclique *Divini Redemptoris*, qui constitue la thèse de vos études, en cette Semaine, en présente le plan très net. Vous avez donc bien fait d'intituler vos assises: "Pour une société chrétienne". Et vous entrez ainsi plus avant peut-être que jusqu'ici on n'avait osé le faire, en nos Semaines sociales, dans l'ordre des réalisations salvatrices et de la réfection foncière de notre société.

Le renouveau de vie chrétienne

Ce remède que préconise l'Eglise, et qu'avec autant de prestige que d'autorité Sa Sainteté Pie XI a défini en sa dernière grande encyclique sociale, il est de son ressort, parce que c'est avant tout un remède d'ordre moral. C'est, en effet, comme le Souverain Pontife le rappelle vivement, après avoir montré les erreurs fondamentales du communisme et les conséquences funestes qui en découlent pour la société, c'est d'abord un renouveau de vie chrétienne qui doit former la base de toute restauration sociale qu'on voudra réelle et vraiment efficace. Parce que sans ce renouveau, sans une conscience droite, ferme et incorruptible, ni la justice ni la charité ne pourront se rétablir dans une société où on les a remplacés par la force et l'égoïsme. C'est la justice qui redressera les cadres branlants de l'édifice social et le remettra sur une assise solide. Mais, c'est une justice que la charité chrétienne suppléera là où la première n'est pas encore établie, et en attendant le moment inutilement rêvé pour ici-bas où tous les hommes comme toutes les pierres d'une maison seront vraiment à leur place et s'ajusteront à l'ordre social, pour le consolider et le rendre stable.

Quand des murs inclinent ou que des pierres font saillie dans la muraille, en attendant que, selon un plan régulier et architectural, on ait redressé le mur et aligné les pierres qui se sont délogées, une main secourable et un appui temporaire préviennent le désastre. Ainsi, parce que l'ordre des relations économique-

sociales ne saurait du coup ni même jamais parfaitement se rétablir, faut-il que la charité supplée la justice et qu'elle retienne chez les grands et chez les petits les excès, qu'elle reconforte ceux qui souffrent déjà d'écrasement et de ruine. Sans la charité, la justice n'existera jamais assez pour refaire le monde.

Toutefois, sans une suffisante mesure de justice, le monde, malgré toute charité, ne pourra pas tenir debout non plus. Les individus auront beau consoler les peines et pardonner les injures, il arrivera ou il continuera d'arriver que les classes sociales d'en bas seront écrasées et à la fin céderont, et que celles d'en haut seront aussi entraînées dans le même écrasement.

L'Eglise veut une justice organisée

Voilà pourquoi l'Eglise ne se contente pas de prêcher une charité généreuse, et une justice individuelle. Elle veut une justice organisée. Elle veut une société où il soit possible de pratiquer ces vertus. Elle veut que les individus qui essaient de s'ajuster à leur devoir et selon les règles de leur conscience ne soient pas du même fait écrasés par les autres et condamnés ou bien à subir la ruine pour céder leur place à des concurrents moins scrupuleux, ou bien à prendre à leur tour pour règle de leur conscience sociale l'égoïsme et la raison du plus fort qui inspirent les autres. D'où, selon la pensée pontificale, la nécessité et l'existence d'une justice sociale qui oblige les individus à viser au bien commun, en matière économique comme dans tous les autres rapports de la société. "La réalisation de la justice sociale, souligne le Saint-Père, produira une activité intense de toute la vie économique". Voilà une affirmation qui paraît un truisme, et que pourtant n'ont pas l'air de saisir trop de sociologues en chambre et d'hommes publics. Le moyen de dégeler les capitaux entassés, de rétablir une circulation normale dans l'organisme économique-social, de rétablir le juste crédit et de redonner aux instruments d'échange leur valeur normale, c'est, Messieurs, la justice sociale. Ceci est élémentaire, on l'admet comme une thèse abstraite dont personne n'aurait lieu ensuite de se préoccuper. C'est pourtant à ceci que doivent, en premier lieu, penser les gouvernants et les chefs des divers groupements sociaux. Tout comme il faut se souvenir que la bonne santé, et le bonheur de vivre, c'est quand tous les membres sont à leur place, et que les divers organes fonctionnent avec régularité. La médecine, là-dessus, confirme le sens commun, et tout l'art merveilleux des médecins est de s'employer à le réaliser.

La question du salaire

Eh bien! tout l'art aussi de la sociologie, pour guérir le monde, notre monde moderne comme

ceux des autres époques et de toutes les diverses périodes de crise, consistera à réaliser la justice sociale.

L'Eglise, le Pape va plus loin et descend dans un domaine plus concret encore. Ecoutez tous, théologiens, économistes, confédérés et députés: "La justice sociale demande que les ouvriers puissent assurer leur propre subsistance et celle de leur famille par un salaire proportionné". (D. R., 52). Vous voyez tout de suite les règles de droit naturel relatives au salaire, pour la subsistance du travailleur, et de sa famille aussi. Règles qu'a préconisées l'encyclique *Quadragesimo anno* du même Pontife à la suite de Léon XIII dans *Rerum novarum* et qu'on continue d'avoir peur d'étudier pour ne pas troubler sa conscience non plus que rogner ses revenus.

Mais ce n'est pas tout. La justice sociale demande "qu'on les mette (les ouvriers) en mesure d'acquiescer un modeste avoir, afin de prévenir ainsi un paupérisme général qui est une véritable calamité". (D. R., 52). Tout le problème de l'accession à la propriété foncière, celui de la protection du petit propriétaire, du logement ouvrier, et vingt autres, sont ici nettement posés.

"Qu'on leur vienne en aide, poursuit l'encyclique, par un système d'assurances publiques ou privées qui les protègent au temps de la vieillesse, de la maladie et du chômage".

Voilà, certes, un programme qui ne manque ni d'envergure ni d'audace. Et pourtant, au dire du Pape, c'est tout cela qui est demandé par la justice sociale et le souci du bien commun. Les braves gens embourgeoisés qui ne voient d'autre mal dans la société contemporaine que les exigences des ouvriers de nos jours, et qui regrettent le temps où les petits déjà écrasés se plaignaient beaucoup moins, ne sont pas à la page de la doctrine sociale catholique, et feront mieux de refaire leur catéchisme à ce sujet et de réexaminer ensuite leur conscience car ils liront en *Divini Redemptoris* que, pour que l'organisme économique et social soit sainement constitué, les biens procurés à chacun par les ressources de la nature et de l'industrie dans une organisation vraiment sociale de la vie économique, doivent être assez abondants, non seulement pour satisfaire aux besoins d'une honnête subsistance, mais même "pour élever les hommes (lisens bien: les hommes, et non pas, quelques hommes) à ce degré d'aisance et de culture qui, pourvu qu'on en use sagement, ne met pas obstacle à la vertu, mais en facilite, au contraire, singulièrement l'exercice". (D. R., 52).

Voilà certes un langage osé, malgré l'équilibre que lui conserve à la fois son évidence et sa dignité.

Donc, Messieurs, justice sociale, premier principe de la réforme économique; honnête subsistance pour tous, aisance même et culture qui facilitent, quand on en use bien, la vertu, deuxième principe.

Le corporatisme

Et nous voici au troisième, celui qui inquiète un si grand nombre: *Corporatisme* à ses divers degrés.

Premier degré: les syndicats professionnels de patrons et d'ouvriers: "Comme il arrive de plus en plus dans le salariat, la justice (soit la justice stricte, soit la justice sociale) ne peut être observée par chacun que si tous s'accordent à la pratiquer ensemble, moyennant des institutions (institutions d'abord patronales, notons-le) qui relient les uns aux autres les employeurs afin d'éviter une concurrence incompatible avec la justice due aux travailleurs; alors, le devoir des entrepreneurs et des patrons est de promouvoir, de soutenir ces institutions nécessaires qui deviennent le moyen normal par lequel la justice peut être satisfaite". (D. R., 53).

Je me demande, après ces paroles, comment il se fait que les patrons, même catholiques, retardent autant de comprendre leurs vrais intérêts et de prendre leur part dans l'oeuvre de la restauration économique et sociale au lieu de cultiver l'indi-

vidualisme patronal ou de se jeter à corps perdu dans le trust, avec une totale impersonnalité et la privation de toute influence salutaire.

Je me demande aussi comment on peut se proclamer chrétien et prétendre suivre les directives du Pape quand on méprise les syndicats patronaux et ouvriers, sous le prétexte qu'ils sont catholiques et nationaux.

J'irai plus loin. Je me demande comment on peut légitimement vouloir les contenir et leur mesurer l'espace et la liberté, sous prétexte qu'il en est d'autres qui ont droit aussi à la même liberté. Eh bien! soit, qu'on leur donne à tous la liberté, à condition que tous d'abord existent à ciel ouvert, et vraiment *bona fide*, comme on a dit, c'est-à-dire en s'engageant non seulement à profiter de la liberté, mais à en observer la mesure telle que déterminée légalement. Et ceci, Messieurs, suppose, de la part des syndicats, leur incorporation légale, incorporation, chose étrange, à laquelle se refusent les syndicats internationaux, et qui doit les mettre pour le moins en juste état de suspicion.

Au fait, ce refus s'explique. Ces syndicats, je le répète, dans leur conception même, et nonobstant la valeur morale et la bonne foi d'un bon nombre de ceux qui y sont encadrés, sont des syndicats de force et d'opposition, non pas des syndicats de collaboration sociale.

Les bills 19 et 20

Voilà une différence essentielle et qu'il est grave de négliger. A mon sens, voilà ce qui a causé tant d'équivoque quand on a discuté ces bills 19 et 20, dont on a tant parlé l'an passé, lesquels, tout bien intentionnés qu'ils aient été chez leurs auteurs, peuvent devenir néfastes, en empêchant la construction sociale dans l'ordre, pour ne pas déplaire ou ne pas contrevénir à ceux qui voudraient la bâtir dans le désordre ou l'individualisme. Vous me direz que les membres des syndicats catholiques nationaux sont eux-mêmes exaspérés, insatiables, désordonnés. Il y a au moins cette différence que, quand ils le sont c'est par infidélité à leurs vrais principes. C'est une raison de les éclairer, non pas de les paralyser.

Car le Pape leur enseigne clairement leurs devoirs: "Que les travailleurs se souviennent aussi de leurs devoirs de charité et de justice à l'égard des employeurs; qu'ils en soient bien persuadés, c'est en respectant ces obligations qu'ils pourront mieux sauvegarder leurs propres intérêts". (D. R., 53).

Toutefois, nous n'en sommes pas encore au corporatisme proprement dit. Le voici, à son deuxième degré, en hauteur. "Si l'on considère l'ensemble de la vie économique. — Nous l'avons déjà dit dans Notre encyclique *Quadragesimo anno*, — ce n'est que par un corps d'institutions professionnelles et interprofessionnelles fondées sur des bases solidement chrétiennes, reliées entre elles et formant sous des formes diverses, adaptées aux régions et aux circonstances, ce qu'on appelle la Corporation (l'organisation des classes dans la profession), ce n'est que par ces institutions que l'on pourra faire régner dans les relations économiques et sociales l'entraide mutuelle de la justice et de la charité". (D. R., 54).

Corporatisme et politique

Le mot est lâché, ce n'est que par le corporatisme professionnel, corporatisme chrétien, corporatisme qui soit une machine propre à favoriser l'exercice social de la justice et de la charité, ce n'est que par ce corporatisme qu'on pourra réformer la société. Corporatisme qui, répétons-le, demande l'alliance du patron et du travailleur dans la profession, par des relations juridiques et de bonne entente, des comités mixtes, des conventions collectives, et autres moyens propres à démontrer et aux patrons et aux ouvriers que leurs véritables intérêts sont solidaires. Corporatisme qui demande ensuite l'alliance collatérale et hiérarchisée des diverses professions ou classes entre elles. C'est de ce corporatisme, Messieurs,

que j'ai dit déjà qu'il faut faire à plein.

J'en vois tout de suite qui s'inquiètent. Encore de la politique! Oui et non, Messieurs. De la politique qui consiste à surveiller les petits intérêts au détriment de la société, pas le moins du monde.

De la politique qui vise à changer la constitution, à faire du séparatisme et à nous avancer vers la dictature et le fascisme, pas non plus, Messieurs; car le corporatisme dont il est question reste dans le domaine social et il s'occupe avant tout de la justice hiérarchisée des classes.

De la politique enfin qui oblige les hommes publics à s'occuper de justice sociale, à favoriser l'organisation du monde industriel, non pas sur le plan de deux armées qui s'affrontent, mais sur celui d'un vaste édifice dont les partitions se juxtaposent et s'alignent et dont les étages se superposent avec équilibre, oui.

Et s'il faut pour cela que les lois soient plus humaines, qu'elles se soucient moins de l'individu que de la société, qu'elles ne déracinent point le travailleur de sa famille qu'elles n'ignorent pas la diversité des sexes et la dignité de la personne humaine, et s'il faut que la constitution pour tout cela s'assouplisse et s'adapte, oui, le corporatisme professionnel touche à la politique.

Mais, je voudrais bien savoir ce qui n'y touche point. Et si l'on est mauvais démocrate parce qu'on souhaite une démocratie qui rende heureux les peuples et ne les écrase point. Et si c'est être fasciste et dictateur que de demander à la démocratie la liberté de vivre pour tout le monde; même les petits, même les travailleurs, sans avoir à ronger son frein dans la colère, et sans être obligé d'arracher des mains de ceux qui emploient nos bras le pain qu'on a gagné de son travail et de sa dignité d'homme.

Messieurs, je le répète, il y en a trop peu parmi nous, même parmi les chefs de la société et les directeurs de la pensée publique, qui soupçonnent à la fois la clarté, la solidité, la praticabilité du système catholique de la reorganisation sociale.

J'invite les esprits sérieux, j'invite les jeunes surtout à y donner enfin un peu d'attention.

Il est temps qu'on s'y mette, si on ne veut pas que les coups de feu et le désordre social prennent les devants. Alors, il ne sera plus temps d'être sage et d'en appeler à la modération.

Le cinéma et les enfants

LETTE AU DOCTEUR ALBINY PAQUETTE, SECRETAIRE PROVINCIAL

Le Comité des Oeuvres catholiques de Montréal a adressé à l'honorable secrétaire provincial la lettre suivante:

Monsieur le ministre,

Le Comité des Oeuvres catholiques de Montréal a pris connaissance à sa dernière réunion des paroles que vous avez prononcées à l'issue de la représentation de "Boys Town", par lesquelles vous vous déclariez "absolument opposé à l'admission des enfants dans les salles de cinéma, même pour voir des films contrôlés", mais "en faveur des films documentaires sur l'histoire, la géographie, les sciences, etc., à condition que ces pellicules soient montrées dans les salles de couvent ou de collège".

Au nom des nombreuses associations qu'il représente, le Comité des oeuvres catholiques vous félicite, monsieur le ministre, de cette attitude. Elle correspond à l'opinion de la grande majorité des parents, elle s'appuie sur une vraie psychologie de l'enfance et fait passer son bien intellectuel et moral avant les intérêts de quelques entreprises privées.

Rapport financier de la Caisse Populaire des Syndicats Catholiques de Montréal

La "Vie Syndicale" est heureuse de reproduire dans ses colonnes le rapport financier de la Caisse Populaire des Syndicats Catholiques de Montréal.

Plus d'un syndiqué, nous l'espérons, aimera à prendre connaissance de ce rapport dans tous ses détails. Il est complet et de nature à inspirer confiance à tous.

Messieurs les sociétaires,

Vos directeurs ont l'honneur de vous soumettre le rapport suivant sur les opérations de votre caisse populaire pendant l'année écoulée du 1er septembre 1937 au 31 août 1938.

Il est entré dans votre caisse cette année la somme de \$109,777.29, dont \$104.55 en parts sociales, \$97,250.24 en épargnes. Nous avons prêté aux membres la somme de \$1,727.30 et \$2,470.39 ont été remises sur l'assemblée de nos prêts. Les dépenses de l'année s'élèvent à \$552.00 entièrement couvertes par les bénéfices, qui sont de \$917.52 sans compter la taxe d'entrée de \$2.50.

Vos directeurs ont décidé de payer 1% aux syndicats et 2% aux particuliers sur les dépôts d'épargnes, soit \$182.85 et ils vous suggèrent de prendre 4% comme bonis \$27.57. Il restera comme surplus \$182.67 et nous mettrons à la réserve, selon vos règlements, \$36.53, à la prévoyance \$18.26 au fond de dépréciation d'inventaire \$22.85 et au compte de surplus \$77.46 qui, avec la taxe d'entrée, feront un avoir-propre à notre caisse de \$3,699.64. Depuis que votre caisse est fondée, il est entré à la caisse \$1,323,075.71.

La situation de votre Caisse est la suivante:

ACTIF	
Placements sur obligations.....	\$8 968.75
Prêts sur billets.....	8 631.91
Caisse Centrale Desjardins.....	1 000.00
Inventaire (mobilier).....	325.00
Caisse au 31 août 1938.....	8 783.76
Total de l'actif.....	\$27 709.42
Dépenses.....	552.00
Grand total.....	\$28 261.42
PASSIF	
Capital social.....	\$ 773.04
Epargnes.....	23 026.32
Total du passif.....	\$23 799.36
Bénéfices.....	917.52
Taxe d'entrée.....	2.50
Fond de réserve.....	1 618.84
Fond de prévoyance.....	720.34
Surplus.....	1 202.86
Avoir propre de la société... \$ 3 542.04	3 542.04
Grand total.....	\$28 261.42

Nous sommes aujourd'hui 120 sociétaires, 115 déposants et 13 emprunteurs. Nous avons fait une belle année, grâce à votre coopération intelligente. Notre pouvoir d'emprunt de \$2,000.00 autorisé par l'assemblée n'a pas été utilisé et nous vous demandons cette année de donner la même autorisation si on la croit nécessaire pour la bonne marche de la société.

Votre société voit d'accroître chaque jour la confiance de tous ses membres et vos directeurs se rendent compte que votre Caisse Populaire, depuis sa fondation, a fait beaucoup de bien sans jamais faire de mal à personne.

Nous profitons de la circonstance pour rappeler les principaux buts de votre société.

I — De protéger ses membres contre les revers de fortune, les résultats du chômage, la maladie et l'indigence en leur enseignant les bienfaits inappréciables d'une sage prévoyance fortifiée par la coopération, notamment, en provoquant et en développant chez eux le goût et la pratique constante et vigoureuse de l'épargne la plus modeste, assurant ainsi leur indépendance économique, faisant naître et grandir le sentiment de la dignité personnelle.

II — De leur venir en aide par des prêts et avances faciles à rembourser au moyen de petites remises partielles, dont l'emploi, préalablement communiqué à la société et approuvé par elle, est conforme à l'esprit de sa fondation.

III — De permettre aux personnes dépourvues de fortune, mais honnêtes et laborieuses, d'en faire partie en leur accordant la facilité de s'acquitter des parts sociales souscrites par des versements très minimes.

IV — D'assurer la pratique des vertus chrétiennes et sociales qui distinguent le bon citoyen, le travailleur laborieux et intègre, en exigeant avant tout des sociétaires emprunteurs des garanties morales de premier ordre.

V — De combattre l'usure au moyen de la coopération, en offrant à tous ceux qui le méritent par leur amour du travail leur habileté et l'honnêteté de leur conduite, les prêts dont ils ont besoin dans l'exercice de leur état, assurant ainsi leur indépendance vis-à-vis des prêteurs qui prélèvent des commissions ou intérêts exorbitants, ou de ceux qui imposent d'autres conditions trop onéreuses.

VI — De féconder l'esprit d'initiative et le travail local, par l'emploi prudent de l'épargne produite dans la circonscription même de la société.

VII — De répandre parmi ses membres la connaissance pratique des principes élémentaires de la science économique.

(Suite à la page 8)

"L'union fait la force"

Ce proverbe dit vrai. Tous les ouvriers catholiques doivent se rassembler, s'unir et ne former qu'un. Il suffit de se rappeler que l'on brise facilement une à une les baguettes d'un faisceau tandis que le faisceau lui-même résisterait à de très grands efforts. Sachez, messieurs, que le syndicalisme a pour but d'unir, de lier des centaines d'ouvriers et pour chacun de nous en particulier, de défendre nos intérêts personnels contre tout adversaire qui pourrait s'y interposer.

Vous comprenez que c'est pour le bonheur de nos familles et pour la prospérité du pays que cela existe et doit exister. Qu'advierait-il si l'association des plâtriers de Montréal venait à s'anéantir complètement? Ce serait dire que ce métier serait versé sur l'ordonnance numéro 4, c'est-à-dire sur l'échelle du salaire raisonnable. Pensez-y donc, chers confrères, nous serions soumis à gagner le minime prix de 26c de l'heure et cela pour subvenir aux besoins de nos familles. Ce serait presque la famine.

Le syndicalisme est une aide précieuse que les plâtriers doivent comprendre. Vous avez montré un bon esprit d'ensemble, marchant la main dans la main, à la réorganisation, le 31 septembre. Alors, c'est avec cette coopération que l'association des plâtriers trouvera le vrai succès, et, j'espère que les membres continueront à montrer ce bon esprit d'ensemble pour le bien et l'intérêt de tous les plâtriers.

J. A. GAGNE,
organisateur.

Une université catholique au Japon.

PAR LE R. P. LASALLE, S.J.

Les yeux du monde entier sont tournés vers le Japon. Sa guerre avec la Chine l'a mis en évidence. Ses succès font réfléchir sur le rôle qu'il jouera dans le monde, sur l'influence qu'en ressentira la civilisation chrétienne. Et alors la question se pose: Où en est le catholicisme dans l'empire japonais? A quels travaux s'y livrent nos missionnaires et quels résultats ont-ils obtenus jusqu'ici?

Justement voici le supérieur de la mission des Jésuites au Japon qui va nous répondre. Le R. P. Lasalle est de passage au Canada. Il rentre d'Europe et retourne reprendre ses œuvres apostoliques. Il en est une qui lui est particulièrement chère, parce que d'abord la Compagnie de Jésus l'a entreprise à la demande expresse du Souverain Pontife et ensuite parce qu'elle s'est avérée singulièrement propre à agir sur l'âme japonaise: c'est l'Université catholique.

Aussi est-ce de ce sujet que le R. P. Lasalle a bien voulu traité dans une brochure écrite spécialement pour les catholiques canadiens et que l'oeuvre des Tracts vient de publier. Elle est ornée d'une photographie de l'Université de Tokio et ne se vend que 10 sous l'exemplaire. (Ecole Sociale Populaire, 1961 rue Rachel est, Montréal).

Encouragez nos annonceurs

VOTRE BÉBÉ

vaut-il un sou de plus ?



Instantané d'un bébé de 13 mois, mesurant 31 pouces, pesant 33 livres, et nourri au lait de J.-J. Joubert, Limitée.

La richesse du lait J. J. Joubert, Ltée sa propreté méticuleuse et son inspection rigoureuse procurent à votre enfant un aliment de première qualité et expliquent son prix un peu plus élevé que le lait ordinaire. Assurez-vous le service régulier de notre livreur en téléphonant immédiatement à

FR. 3121

J. J. Joubert
LIMITÉE

(Le but que nous poursuivons est la réduction du taux de la mortalité infantile à Montréal.)

PHARMACIE PINSONNAULT

1390 RUE ONTARIO EST, COIN PLESSIS MONTREAL
Tél. AMherst 5544 — CHerrier 0376

Clairval 7902

Service courtois et diligent

AQUILA LAPOINTE

ASSURANCES

Vie — Feu — Automobile — Vitrine — Vol — Accident —
Maladie, etc., etc.

4466, RUE LAFONTAINE
(Angle William-David)

MAISONNEUVE
MONTREAL

MEMBRE DU CERCLE LEON XIII.

Tél. FR. 0117

Accommodation spéciale pour délégués

HOTEL LAFAYETTE

A.-H. PÂTENAUDE, prop.

Amherst et Demontigny (à proximité de l'édifice des Syndicats)

ACME
TRADE MARK

GANTERIE

Gilets de cuir Tricots
Vêtements de travail Chemises

Costumes pour le sport,
etc., etc.

Acme Glove Works Limited

MONTREAL

Fabriques à Montréal, Joliette, Loretteville et St-Tite

La plupart des services que vous offre

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

vous sont nécessaires.

Voyez tout de suite le gérant de la succursale la plus proche de chez vous. Il vous dira ce que la Banque peut faire pour vous, il vous conseillera et apportera peut-être une solution de vos problèmes. Il vous attend, soyez sûr qu'il vous accueillera avec empressement, compétence et courtoisie.

Bureau Confédéral de la C. T. C. C.

Le Bureau Confédéral de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada, Inc. a tenu deux réunions au Secrétariat des Syndicats Catholiques de Montréal, samedi, le 29 octobre 1938. La première réunion a eu lieu au cours de l'après-midi et la deuxième au cours de la soirée.

Ont assisté aux réunions MM. Alfred Charpentier, président général; Emile Tellier, 1er vice-président; Maurice Doran, 2e vice-président; Alphonse Bourdon, trésorier; Gérard Picard, secrétaire général; MM. Philippe Lessard, Albert Côté, Rosaire Gosselin, Philippe Girard, G.-A. Gagnon, J.-A. Francœur, tous directeurs de la C.T.C.C., et M. l'abbé Georges Côté, aumônier général; M. l'abbé Jean Bertrand, aumônier des Syndicats Catholiques de Montréal; et M. l'abbé J.-Bte Tremblay, aumônier de la Fédération de la Pulpe et du Papier.

PROCHAIN CONGRES A QUÉBEC

Sur recommandation de l'Exécutif de la C.T.C.C., le Bureau Confédéral a décidé de se rendre à la demande du Conseil général des Syndicats Catholiques de Québec et d'accepter que la dix-huitième session du Congrès de la C.T.C.C. ait lieu à Québec en septembre 1939.

AFFILIATIONS

Le Bureau Confédéral a agréé trois demandes d'affiliation à la C.T.C.C. envoyées par les syndicats suivants: 1. Le Syndicat National Catholique des Chauffeurs de Taxis des Trois-Rivières; 2. Le Syndicat National Catholique des Employés de Pompes Funèbres des Trois-Rivières; 3. Le Syndicat National Catholique du Lait, de Québec.

L'ATELIER SYNDICAL FERMÉ

Le Bureau Confédéral a longuement discuté la question de l'atelier syndical fermé, et passé en revue les décisions du Congrès de Thetford à ce sujet. Après avoir entendu les différents points de vue le Bureau Confédéral a adopté unanimement la résolution suivante:

"Que le Bureau Confédéral précise comme suit, au sujet de l'atelier syndical fermé, les décisions du Congrès de Thetford relatives à l'article 39 de la loi des conventions collectives de travail (1 Geo. VI, ch. 49, amendée par 2 Geo. VI, ch. 52), et à l'article 23 de la loi des salaires raisonnables (1 Geo. VI, ch. 50, amendée par 2 Geo. VI, ch. 53), et approuve l'amendement suivant qui deviendrait le dernier alinéa desdits articles:

"Toutefois, il sera toujours loisible à un employeur ou à une association d'employeurs d'accepter et de mettre à exécution une clause d'embauchage exclusif de main-d'œuvre syndicale dans une convention collective de travail déposée chez le Ministre du Travail en vertu de la loi des Syndicats Professionnels (Ch. 255 S.R.Q. 1925 et amendements)"

N.B.— Il est entendu que cette décision n'affecte en rien tout ce qui a été décidé à Thetford relativement aux autres articles de la loi des conventions collectives et de la loi des Salaires

Raisonnables, et que le mémoire complet des desiderata du Congrès sera préparé et soumis à l'occasion d'une entrevue officielle avec le cabinet provincial.

PROCES-VERBAUX DES FÉDÉRATIONS

Le Bureau Confédéral a accordé son attention à un problème difficile posé par la publication des rapports complets des Congrès des Fédérations affiliés dans le procès-verbal du Congrès de la C.T.C.C. et la décision suivante a été prise par vos officiers et directeurs:

"Que le Bureau Confédéral avise les fédérations affiliées qu'il est impossible à la C.T.C.C., pour des raisons d'ordre financier, de publier dans les procès-verbaux des Congrès de la C.T.C.C. les rapports complets des Congrès des Fédérations; en conséquence il ne sera publié dans les procès-verbaux des Congrès de la C.T.C.C. que les rapports des présidents et les résolutions qui, normalement, doivent être discutées par les délégués aux Congrès de la C.T.C.C."

AMENDEMENTS A LA CONSTITUTION

Le Bureau Confédéral a été mis au courant que tous les amendements à la constitution de la C.T.C.C., adoptés par le Congrès de Thetford, ont été approuvés par l'honorable Secrétaire de la province.

COOPÉRATION ET ASSURANCES SYNDICALES

Vu l'importance que prennent au sein du mouvement syndical catholique la question de la Coopération et la question des assurances syndicales, le Bureau Confédéral a décidé de les confier, pour donner des directives aux intéressés, à M. Philippe Lessard, de Port-Alfred, président de la Fédération de la Pulpe et du Papier. M. Lessard est conséquemment autorisé à agir au nom de la C.T.C.C. dans le domaine de la coopération et dans celui des assurances syndicales. Tous les centres sont donc invités à le consulter sur ces sujets.

FETE DU PRÉSIDENT GÉNÉRAL

Le Conseil Central des Syndicats Catholiques de Montréal a décidé d'organiser une fête en l'honneur de M. Alfred Charpentier, président général de la C.T.C.C., pour samedi, le 26 novembre prochain, à l'occasion de son cinquantième anniversaire de naissance.

Le Bureau Confédéral a cru que tous les centres seraient intéressés sinon à participer du moins à souscrire pour cette fête, qui sera, on le conçoit, une magnifique fête syndicale en même temps qu'un témoignage d'estime au président général de la C.T.C.C.

Les fédérations, les conseils centraux et les syndicats qui désiraient souscrire pour cette fête sont priés de faire parvenir leurs souscriptions dans le plus bref délai possible au trésorier du comité d'organisation de la fête, M. Albert Côté, président de la Fédération du Textile, 1231-est, de Montigny, Montréal.

DÉCES DE M. ALBERT BOUCHARD

Le Bureau Confédéral a perdu l'un de ses membres le 11 octobre 1938. C'est M. Albert Bouchard, représentant de Chicoutimi au Bureau Confédéral, décédé à la suite d'un accident de travail. L'hommage qui a été rendu à la mémoire de ce militant syndicaliste a démontré quelle perte sensible sa disparition a causée au mouvement syndical catholique. Le Bureau Confédéral, à l'occasion de sa première réunion depuis le décès de M. Bouchard, a ajourné la séance en signe de deuil, et une résolution a été adoptée dans laquelle le B. C. exprime qu'il ressent vivement la perte de ce syndiqué modèle enlevé trop tôt à sa famille, à son centre et à la C.T.C.C.

LE BUREAU CONFÉDÉRAL DE LA C.T.C.C.,
Par Gérard PICARD,
Secrétaire général.

Une aide à toute personne dans le besoin

L'oeuvre que l'"Aide sociale" est en train de réaliser en Espagne nationale provoque l'admiration du monde entier. François Maret écrit notamment dans "La Libre Belgique" du 30 août 1938: "Les réfectoires de l'Auxilio Social nourrissent — dans les moindres centres — d'innombrables enfants: enfants de travailleurs qui, sans être dénués de toute ressource, voient leur maigre budget soulagé d'autant. Ensuite ils distribuent des repas à un très grand nombre de famil-

les. Les réfectoires proprement dits ne s'ouvrent qu'aux enfants des écoles: partout où un foyer existe, c'est dans ce foyer que le repas doit être consommé. L'Espagnol a horreur des réfectoires, et, du reste, il s'agit de renforcer l'esprit familial. Les repas à emporter sont placés dans des récipients en fer émaillé — des "garde-manger" — que les intéressés restituent religieusement.

"En principe, toute personne nécessiteuse a droit à une aide: non seulement deux repas journaliers, mais encore des vêtements, des chaussures, des couvertures et des draps, du charbon, et s'il le faut, l'avis d'un médecin et des médicaments. Qui-

conque s'adresse à l'Auxilio Social est immédiatement secouru. Mais on établit en même temps une fiche complète et on procède d'urgence à une enquête. On ne tient aucun compte de la couleur politique de l'intéressé qu'il soit blanc ou rouge, peu importe. Si le résultat de l'enquête confirme qu'il se trouve effectivement dans le besoin, le secours lui est indéfiniment continué. S'il y a eu fraude, on le suspend, bien entendu. Le très grand nombre d'affiliés que compte l'Auxilio Social, qui pousse des ramifications partout, lui permet d'obtenir très rapidement ces renseignements et rend les abus impossibles".

La vérité communiste

On sait que le communisme a érigé le mensonge à la hauteur d'une institution de toute moralité. Il est des cas, cependant, où le zèle des orateurs dépasse certaines limites et où le ridicule apparaît aux yeux des plus chauds partisans du Komintern. Pareille erreur semble avoir été commise par M. Comorera, leader du parti socialiste unifié de Catalogne. M. Comorera est aussi le représentant le plus qualifié et l'homme de confiance de Staline en Catalogne. Suivant un mot d'ordre reçu, après l'inauguration de la politique dite des "13 points du Dr Negrin", les communistes s'efforcent de proclamer qu'il n'y a pas de communisme en Espagne, qu'ils ne veulent pas d'un gouvernement soviétique. M. Comorera, lui, va plus loin. Dans un discours reproduit par toute la presse rouge, le 3 octobre dernier, il prétend que non seulement il n'y a pas de communisme en Espagne, mais qu'il n'y en a même nulle part ailleurs. Citons: "Y a-t-il eu des communistes en Autriche? Y en a-t-il eu en Tchécoslovaquie?... Ce qu'on peut affirmer, c'est que la République dirigée par Benès se distinguait par une tendance anticommuniste très marquée... Existe-t-il enfin du communisme en Espagne?" La pilule est un peu grosse pour être avalée, même par les admirateurs du gouvernement soi-disant légal de Barcelone. A ce compte-là, M. Comorera peut affirmer dans son prochain discours qu'il n'y a pas de communisme en Russie et que Staline est un anticommuniste convaincu...

TAIT-FAVREAU LIMITEE

L. FAVREAU, O.O.D., Président.

LE SPECIALISTE

L'Optométriste
LORENZO FAVREAU

EXAMEN
de la
VUE
Lunettes,
Lorgnons,
VERRES
CORRECTEURS

et ses assistants
Pierre Crevier, Ba. O. et Lucien Hébert, Ba. O.
OPTOMETRISTES-OPTICIENS LICENCIÉS
"Bacheliers en Optométrie"

Bureau du Centre:
265, rue Ste-Catherine E.
TÉL. LA. 6703

Bureau du Nord:
6890, rue Saint-Hubert
TÉL. CA. 9344

TOUJOURS

le même bon vieux

GIN CANADIEN

MELCHERS

MAIS!

dans un
NOUVEAU
FLACON
PLAT



85c

10 oz.

26 oz. \$1.90

40 oz. \$2.65

Distillé et embouteillé au Canada par
MELCHERS DISTILLERIES LIMITED
Montréal et Berthierville

1900 RUE PLESSIS
MONTREAL

MONTY, GAGNON & MONTY

POMPES FUNEBRES

SALONS-MORTUAIRES SERVICE D'AMBULANCE

Administrateurs de
La Compagnie Générale de Pompes Funèbres, Limitée

6 LAPOINTE 416 RUE ADAM, MONTREAL



G. N. MONTY

Quand la bise fut venue...

Pour la cigale, c'était la gêne. Pour vous, c'est le confort et la sécurité que vous procure un système de chauffage et plomberie confié aux soins de nos ingénieurs et ouvriers spécialisés.

Consultez-nous.

Tél.: AM. 1788

J.-W. Jetté, Limitée

2114 est, rue Rachel
MONTREAL



Rapport financier de la Caisse Populaire des Syndicats Catholiques de Montréal

(Suite de la page 6)

VIII — De leur enseigner le respect de leurs engagements et de leur faire connaître les avantages qui résultent inévitablement pour ceux qui remplissent fidèlement les obligations qu'ils ont souscrites.

IX — De créer et d'accroître la confiance mutuelle entre les sociétaires par des rapports économiques basés sur la foi de garanties d'un ordre élevé, puisqu'elles reposent en très grandes parties sur la moralité, l'honnêteté, l'ordre, l'amour du travail et la prévoyance.

Vous êtes appelés à accepter ce rapport mais, avant de le faire, il nous sera agréable de vous donner toutes les explications que vous jugerez à propos de demander. Pour nous il nous fait plaisir de vous dire que nous aimons votre société et que nous sommes heureux et contents de nous dévouer pour des sociétaires imbus comme vous l'êtes de l'esprit d'union, de charité et d'un esprit social qui vous fait honneur.

Vous serez aussi appelés à faire le choix de nouveaux officiers.

Les officiers sortant de charge cette année sont:

Directeurs: P.-E. Provost, R. Granger, J.-A. Juteau.

Commissaire de crédit: A. Saulnier.

Surveillant: J.-A. Léonard.

Tous les officiers sortant de charge furent réélus.

Monsieur P.-E. Provost, président, réélu pour un deuxième terme, Ernest Dumaine, vice-président réélu pour un neuvième terme, Alphonse Gougeon, sec.-gérant réélu pour un neuvième terme, Charles Paquette, ass.-sec.-gérant, réélu pour un deuxième terme, l'abbé Jean Bertrand, aumônier.

Composition du Bureau de direction: P.-E. Provost, E. Dumaine, A. Gougeon, C.P., C. Paquette, A. Charpentier, L. Beauchemin, R. Granger, J.-A. Juteau, E. St-Amand.

Commission de crédit: O. Filion, G. Laporte, A. Saulnier.

Comité de surveillance: L. Genêt, J.-M. Goulet, J.-A. Léonard

Alphonse GOUGEON
secrétaire-gérant.

Chez les plâtriers

Nous voici à la fin de novembre, deux mois s'étant écoulés depuis que les élections ont eu lieu pour constituer un nouvel exécutif. Il y a donc du sang nouveau dans notre organisation: un nouvel exécutif, plusieurs nouveaux membres ainsi que d'anciens confrères qui nous sont revenus, heureux de continuer à coopérer avec nous. Nous croyons être satisfaits des effets produits par nos élections dans un si court espace de temps, et le succès nous pouvons l'espérer à brève échéance, si tous veulent s'en donner la peine. Avec la perspective des gros travaux qui emploieront bientôt un très grand nombre de plâtriers, nous constatons avec plaisir qu'il y a présentement opportunité pour tout plâtrier de donner le plus tôt possible son adhésion au syndicat. Un syndicat qui possède la majorité des travailleurs du métier dans ses cadres peut laisser pour son avenir bien du succès.

En ce qui concerne la réorganisation et la propagande, au nom de tous mes confrères, je dois féliciter sincèrement notre organisateur, le confrère J. Gagné, de son dévouement. Il ne faudrait pas non plus omettre de féliciter le confrère Dumoulin de sa belle initiative, donner des conférences à tous nos plâtriers, leur faire connaître davantage les secrets du métier. Dans son entier dévouement il a bien voulu accepter la charge de donner devant les membres de notre union la première conférence de ce genre. Nous attendons de bons effets de ces conférences qui nous rappelleront bien des choses peut-être oubliées, sur notre métier.

Alphonse GARAND,
secrétaire-archiviste.

Paroles à retenir

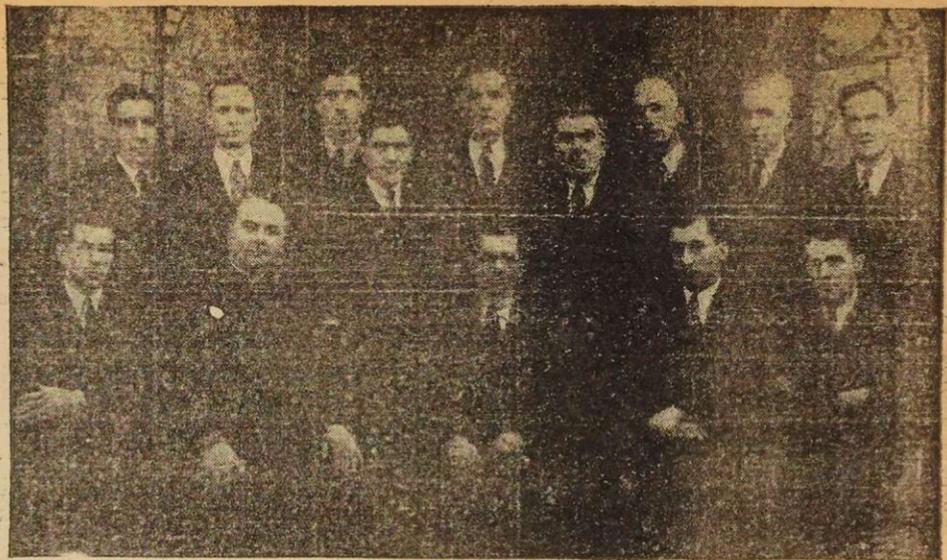
(Suite de la 1ère page)

miliaire, ce sont là des tâches qu'il faut apprendre à connaître et à aimer.

"Ensuite, possédant la forte volonté de se consacrer à ces tâches, il faut s'y consacrer de tout coeur. La raison, c'est chose excellente et utile qui nous aide à surmonter bien des obstacles. Mais si le coeur n'y est pas, — le coeur, l'amour de l'ouvrier et l'attachement à son sort, — la

tâche est impossible.

"Enfin, ayant compris notre mission et l'aimant, nous devons la servir avec une *fidélité à toute épreuve*. Faire du syndicalisme, ce n'est pas comme on organise un concours de tir ou



Assi: De gauche à droite: C.-E. Larivière, sec.-arch.; l'abbé A. Beauchesne, aumônier; Philippe Hamel, prés.; Wellie Dumas, vice-prés.; Wilfrid Cloutier, secr.-fin. 2ème rangée: De gauche à droite: Eugène Gauthier, dir.; Marcel Trottier, trés.; Josaphat Larivière, Florido Roberge, Ludger Béliveau, Arthur Brassard, Napoléon Bernier, Emile Drouin et Ernest Beauchesne, directeurs du Syndicat du Meuble de Victoriaville.

une soirée récréative. C'est une mission élevée et sacrée. Il faut l'embrasser avec un profond sentiment du devoir.

"Voilà l'esprit qui animait les vieux en 1899. Puisse-t-il animer aussi la jeunesse."



Ce Journal est Imprimé au No 430, rue Notre-Dame Est, à Montréal, par l'IMPRIMERIE POPULAIRE (à responsabilité limitée). Georges Pelletier, g.d.

ANTONIO GARNEAU, C.R.

Avocat et procureur



BERTRAND, GARNEAU & PIGEON

276 ouest, rue St-Jacques, Montréal

HA. 7291